

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE sans public du 9 juin 2020 à 19h00
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 2 juin 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE : Christian TRAUTMANN

PRESENTS : Mireille ALBECKER, Catherine ATTALI, Patrice BURG, Bernard CHARBAU, Jérôme DE POURTALES, Jacky DIETZ, Nathalie EHRSTEIN, Marie-Claude FILSER, Nicolas HAENSLI, Mickaël HEIBY, Frédérique HETZEL LAEUFFER, Rachel KAUFFER, Michel MULLER, Marie-Christine PATOU PERROT, Yannick RICHTER, Charles SUSS, Christian TRAUTMANN, Audrey WAGNER

EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

SECRETAIRE : Mickaël HEIBY

PROCURATION :

Avant de démarrer la séance, le maire propose de modifier les points suivants :

- 10) APC SILE participation au financement des travaux d'aménagement et **Décision Modificative**
- 11) **Renonciation du droit de préemption urbain** et **Décision Modificative** budget principal

Le conseil municipal autorise le maire à modifier l'ordre du jour de la séance.

1) Indemnités du maire, des adjoints et maire délégué

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 51,6 étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire et Maire délégué, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Maire, les Adjoints et le Maire délégué ayant successivement quittés la salle pendant la délibération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- à **16 voix POUR, 1 voix CONTRE** avec effet à la date d'entrée en fonction de maire c'est-à-dire au 23 mai 2020 et de fixer le montant des indemnités au taux de 46% de l'indice brut de la fonction publique
- à **15 voix POUR et 1 voix CONTRE** avec effet à la date d'entrée en fonction des adjoints au maire c'est-à-dire au 23 mai 2020 et de fixer le montant des indemnités au taux de 17,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- à **16 voix POUR, 1 voix CONTRE** et avec effet à la date d'entrée en fonction de maire délégué c'est-à-dire au 23 mai 2020 et de fixer le montant des indemnités au taux de 17,5% de l'indice brut de la fonction publique

2) Règlement intérieur du conseil municipal

Le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

3) Désignation des membres des commissions communales

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- Commission Nature et Environnement : M. TRAUTMANN Christian (président) – Mme FILSER Marie-Claude, M. CHARBAU Bernard, M. SUSS Charles, Mme ATTALI Catherine, M. DE POURTALES Jérôme, M. DIETZ Jacky, Mme EHRSTEIN Nathalie, M. HAENSLI Nicolas, Mme KAUFFER Rachel, M. MULLER Michel, Mme PATOU PERROT Marie-Christine,
- Commission Finances, marchés publics : M. TRAUTMANN Christian (président), Mme FILSER Marie-Claude, M. CHARBAU Bernard, M. SUSS Charles, M. BURG Patrice, M. HAENSLI Nicolas, M. HEIBY Mickaël, Mme KAUFFER Rachel, M. MULLER Michel,
- Commission Urbanisme, Bâtiments, Travaux, Voirie : M. TRAUTMANN Christian (président), Mme FILSER Marie-Claude, M. CHARBAU Bernard, M. SUSS Charles, Mme ATTALI Catherine, M. BURG Patrice, M. DIETZ Jacky, Mme LAEUFFER Frédérique, M. MULLER Michel, Mme PATOU PERROT Marie Christine, M. RICHTER Yannick,
- Commission Eau et Assainissement : M. TRAUTMANN Christian (président), Mme FILSER Marie-Claude, M. CHARBAU Bernard, M. SUSS Charles, Mme ATTALI Catherine, M. DE POURTALES Jérôme, M. DIETZ Jacky, Mme KAUFFER Rachel, M. MULLER Michel,
- Commission Vie locale : M. TRAUTMANN Christian (président) – Mme FILSER Marie-Claude, M. CHARBAU Bernard, M. SUSS Charles, Mme ATTALI Catherine, M. BURG Patrice, Mme EHRSTEIN Nathalie, M. HEIBY Mickaël, Mme LAEUFFER Frédérique, Mme PATOU PERROT Marie Christine, M ; RICHTER Yannick, Mme WAGNER Audrey,
- Commission Personnel : M. TRAUTMANN Christian (président), Mme FILSER Marie-Claude, M. CHARBAU Bernard, M. SUSS Charles, M. BURG Patrice, M. HEIBY Mickaël, Mme WAGNER Audrey,
- Commission Vie scolaire, Conseil Municipal des Enfants : M. TRAUTMANN Christian (président) – Mme FILSER Marie-Claude, M. CHARBAU Bernard, M. SUSS Charles, M. HEIBY Mickaël, Mme LAEUFFER Frédérique,

4) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. Sont donc désignés en tant que :

- Délégués titulaires : Mme FILSER Marie-Claude ; M. CHARBAU Bernard ; M. SUSS Charles
- Délégués suppléants : M. BURG Patrice ; M. MULLER Michel ; M. HAENSLI Nicolas

5) Election des délégués aux organismes de regroupement et autres

VU l'article L2121-21 du CGCT si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire. Sont désignés :

- SIVU : Délégués titulaires : M. TRAUTMANN Christian, M. DE POURTALES Jérôme, M. DIETZ Jacky, M. MULLER Michel ; et Délégué suppléant : M. SUSS Charles
- Régie P'tit Fleck : Mme EHRSTEIN Nathalie
- Parc des Vosges du Nord : Mme EHRSTEIN Nathalie
- Association des Communes forestières : Délégué titulaire : M. DE POURTALES Jérôme, et Délégué suppléant : M. CHARBAU Bernard
- Commission locale Eau : M. TRAUTMANN Christian
- Correspondant Défense : M. CHARBAU Bernard
- Correspondant CNAS : Mme FILSER Marie-Claude

6) Désignation des membres du Conseil Consultatif de Mattstall

Considérant que ne peuvent être élus au conseil consultatif d'une commune associée que les citoyens qui, étant électeurs dans cette commune associée ou y étant inscrits au rôle de l'impôt sur le revenu ou des impôts directs locaux, remplissent l'une des conditions posées par l'article L 228 du code électoral

Sont proposés et volontaires :

Mme GANGLOFF Anne-Catherine – M. RICHTER Stéphane – M. SALATKA Michel

7) Désignation des membres du CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de fixer à 14 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.
- désigne les membres le représentant au conseil d'administration du CCAS : M. TRAUTMANN Christian (président), Mme ALBECKER Mireille, Mme EHRSTEIN Nathalie, Mme FILSER Marie-Claude, Mme KAUFFER Rachel, M. SUSS Charles, Mme WAGNER Audrey,
- prend acte des membres externes proposé(e)s et volontaires : Mme DESCHLER Annie, Mme GLUCK Véronique, M. HOPPSTADTER Jean Paul, Mme KETTERING Lucie, Mme RICHERT Andrée, M. WEBER Claude, Mme WITTMANN Maïté

8) APC – SILE participation au financement des travaux d'aménagement du local et décision modificative

Considérant le cout réel des travaux à 10 514.86 € T préfinancés par le SILE et une participation financière de La Poste à hauteur de 5 570 € réduisant ainsi la participation financière de la commune à 791.18 €,

Considérant que la participation de La Poste en peut être versée directement au SILE comme défini dans le plan de financement approuvé par délibération n°08/2020 du 25 février 2020,

Le maire présente à l'assemblée un plan de financement des travaux détaillé comme suit :

| DEPENSES en Euros HT | | RECETTES en Euros HT | |
|----------------------|------------------------|---|------------------------|
| Travaux aménagement | 10 514.86 € | OTI | 3 609.75 € |
| | | Commune LEMBACH (dont participation de LA POSTE de 5 570 €) | 6 361.18 € |
| | | SILE | 543.93 € |
| TOTAL | 10 514.86 € | TOTAL | 10 514.86 € |

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'accepter une subvention de la Poste à hauteur de 5 570 €
- D'autoriser le versement au SILE d'une subvention de 6 361.18 €
- D'autoriser le maire à procéder à la Décision Modificative du Budget Primitif 2020 :
 - En dépenses : C/20422 Subvention d'équipement aux personnes de droit privé + 5 600 €
 - En recettes : C/1388 Autres subventions d'investissement non transférables + 5 600 €
- De définir la durée d'amortissement à un an de type linéaire à compter du 1^{er} janvier 2021
- D'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

9) Renonciation du droit de préemption urbain et virement de crédits

Le maire demande à l'assemblée un avis sur sa décision d'abrogation de l'arrêté du 09 décembre 2019 et de sa décision de virement de crédits du compte C/022 dépenses imprévues au C/6718 Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion d'un montant de 1 000 €,

Le conseil municipal

- **Prend acte des décisions du maire, 16 membres soutenant la décision du maire, 1 contre et 1 abstention,**
- **Autorise le maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération**

10) Création de postes saisonniers au camping

Considérant l'accroissement d'activité saisonnière au camping du Fleckenstein durant la saison estivale et après saison,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de créer pour accroissement saisonnier d'activité, les emplois d'été suivants, en renfort ou remplacement d'agents en congés, durant la période de juin à septembre

- **Un poste d'agent administratif à temps complet selon le premier échelon de l'échelle C1 du cadre d'emploi d'un adjoint administratif territorial au grade d'adjoint administratif territorial contractuel pour une durée maximale de quatre mois**
- **Un poste d'agent technique à temps complet selon le premier échelon de l'échelle C1 du cadre d'emploi d'un adjoint technique territoriale au grade d'adjoint technique contractuel pour une durée maximale de quatre mois,**

11) Divers

Le maire informe

- **Travaux :**
Les travaux d'aménagement de la piste cyclable du Froensbourg, le long de l'étang du Fleckenstein jusqu'à la frontière ont démarré
Les travaux de voirie au niveau du pont à hauteur de l'ancienne gare de Mattstall démarreront à compter du 6 juillet ; une déviation sera mise en place
- **Forêt :**
Un projet d'aménagement d'un chemin forestier à Mattstall est à l'étude et sera présenté à la prochaine séance
- **Evènements :**
Animations organisées par la Communauté des Communes du 16 au 19 juillet 2020

Aucun point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 21h00.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mardi 7 JUILLET 2020.

Le Maire :
Christian TRAUTMANN



PAGE 5/5

Le secrétaire :
Mickaël HEIBY